

ACTEURS

CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

DU SCOT

Dossier_PAGE 3

Une charte de développement pour l'Est lyonnais et le Val d'Ozon



SOMMAIRE

ACTUALITÉS_PAGE 2

ÉTUDES : VIE DU SEPAL

REGARDS_PAGE 2

PART-DIEU
PREND DE LA HAUTEUR

TERRITOIRE_PAGE 6

CENTRE EST,
NOUVELLE COMPOSANTE
DE LA CENTRALITÉ LYONNAISE

AUTOUR DU SCOT_PAGE 7

INTER-SCOT : COMMERCE
GUIDE HABITAT
SCOT SUD-LOIRE : DES ORIENTATIONS
COHÉRENTES AVEC LES AMBITIONS
LYONNAISES

QUESTIONS DE MÉTHODE_PAGE 8

PRÉCONSULTATION SUR LE DOG
VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

ÉTUDES

La nature à la loupe

TRAME VERTE ET BIODIVERSITÉ : MISE À JOUR DES BASES DE DONNÉES

Faire les bons choix pour préserver les espaces naturels et agricoles de l'urbanisation et protéger par là même la faune et la flore : cela suppose de **bien comprendre comment fonctionne le territoire**. Depuis les années 1990, le Grand Lyon étudie ainsi l'évolution de la trame verte sur l'agglomération, et depuis 2003, suit la progression d'un « indice de biodiversité ».

Une étude vient d'être lancée pour actualiser ces bases de données.

Le Sepal a décidé de s'y associer en demandant que la collecte d'informations soit élargie à l'ensemble du territoire du SCOT. Pour le Sepal, ces actualisations permettront de **mieux mesurer la pénétration de la nature en ville** et de **disposer de limites fines entre la trame verte et le territoire urbain** aux différentes échelles du SCOT. Cela permettra également de **confirmer la localisation des corridors écologiques identifiés** dans le cadre du travail SCOT-PENAP* entre le Sepal et le Conseil Général du Rhône. Ces outils seront enfin particulièrement utiles pour **le suivi et la mise en œuvre du SCOT et des PLU**.

* Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains

12 LIAISONS VERTES IDENTIFIÉES À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Indispensables au bon fonctionnement de l'armature verte, les liaisons vertes relient ses différentes composantes.

Elles assurent plusieurs fonctions notamment récréatives à travers des cheminements doux. Afin d'alimenter la cartographie du SCOT, le Sepal a souhaité **vérifier leur localisation, leur dimensionnement et leur faisabilité**.

Pour cela, il a confié une étude à l'agence Latitude Cartagène. Sur la base d'une reconnaissance de terrain, celle-ci a permis de mutualiser et cartographier toute la ressource disponible au sein du Grand Lyon, de l'Agence d'urbanisme et du Département du Rhône. **Douze liaisons vertes ainsi que leurs points de fragilité ont ainsi été identifiés.** Ce travail donne à voir les marches à gravir pour révéler et structurer un réseau d'agglomération, qui multiplierait pour les habitants les points d'accès à la nature.

Téléchargez l'étude sur

www.scot-aggloloyon.fr



→ VIE DU SEPAL

Autorisations commerciales : un rôle plus important pour les Scot

Le régime d'autorisation commerciale est appelé à disparaître dans le cadre d'une évolution législative en cours. Le SCOT et les PLU vont par conséquent devenir le cadre de référence des politiques commerciales. Les Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC) succèdent ainsi aux CDEC et comptent un nombre plus important d'élus. Les syndicats de Scot y sont représentés pour s'assurer de la compatibilité des décisions prises avec les orientations de leur document. La prochaine loi, attendue pour fin 2009, devrait s'inspirer des conclusions du rapport parlementaire remis récemment par J-P. Charié, notamment l'intégration dans les Scot et dans les PLU d'un « volet commerce » prenant en compte les orientations fixées à l'échelle départementale par un Document d'Aménagement Commercial (DAC). À suivre donc.

→ En savoir + sur la question commerciale : page 7

REGARDS SUR LE TERRITOIRE

LA PART-DIEU PREND DE LA HAUTEUR

Pour le Sdal de 1992 « le potentiel de développement du site de la Part-Dieu est illustré par sa capacité à recevoir des immeubles de grande hauteur, ainsi que par les possibilités de densification qu'offre son environnement immédiat ».

Force est de constater que ces orientations prennent corps aujourd'hui : le boulevard Vivier Merle offre un tout nouveau

visage avec la construction de nombreux immeubles de bureaux et le quartier renforcera bientôt son image de centre d'affaires avec la Tour Oxygène (115 m) et d'ici 2012, la Tour Incity (200 m). Le SCOT réaffirme pour sa part la nécessité de poursuivre la dynamique engagée pour permettre à Lyon de rivaliser avec les grandes métropoles européennes.



1971



2009



→ Fédérer les territoires



Au sein du Sepal, nous avons pris conscience que nous avons besoin les uns des autres pour organiser la vie des habitants et pour construire l'avenir de notre agglomération.

C'est ensemble que nous pouvons construire un projet de territoire cohérent, répondant aux défis de demain.

Depuis 2004, le Sepal s'est employé à mettre en mouvement tous les acteurs qui participent à la construction de l'agglomération pour faire converger leurs intérêts parfois contradictoires autour d'un projet commun. Ce travail en réseau s'est fait entre les différents territoires du Sepal qui trouvent aujourd'hui leur place dans une agglomération locomotive de la métropole, multipolaire et durable.

Dans cette démarche basée sur l'adhésion et le volontariat, chacun a pu développer, en cohérence avec les orientations globales du Sepal, des projets de territoire.

Ainsi la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais dès 2004 a affiché ses attentes, ses ambitions et sa contribution au projet d'agglomération. Les 9 communes du Val d'Ozon ont emboîté le pas en 2008. Nécessaires pour formaliser et afficher des volontés, ces chartes de développement s'intègrent pleinement dans un projet fédéral défini autour d'objectifs et d'orientations partagés.

À l'échelle qui est la leur, les territoires du Sepal pourront décliner ce projet fédéral dans leurs futurs PLU et politiques publiques. Mais l'essentiel est acquis : la conscience qu'il y a plus à gagner à travailler en réseau qu'en dehors.

Gérard Collomb
Président du Sepal
Président du Grand Lyon
Sénateur-maire de Lyon

Pour que tous se reconnaissent dans le projet de développement porté par le SCOT et que chacun y joue son rôle, le Sepal entretient un dialogue permanent avec ses différentes collectivités membres. Le Grand Lyon bien sûr, mais aussi les bassins de vie voisins. Pour afficher leur ambition et leur contribution au projet de SCOT, la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais et le Val d'Ozon ont choisi de formaliser leur projet de territoire dans une charte de développement. Revue de détail...

Le Val d'Ozon, prendre part à la dynamique d'agglomération

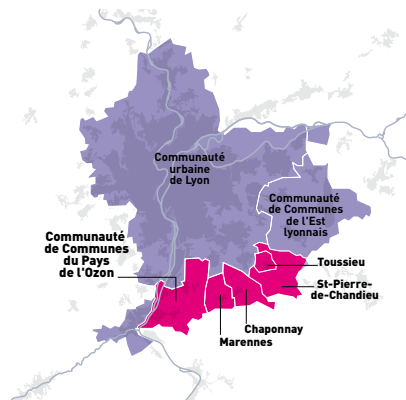
Bassin de vie caractéristique du périurbain, le Val d'Ozon, couvert à 80% par des espaces naturels et agricoles, tient à occuper une place à part entière dans la dynamique de développement de l'agglomération.

Construire plus densément

Pour participer au développement résidentiel de l'agglomération, le Val d'Ozon s'engage à renforcer trois polarités identifiées dans le SCOT : Saint-Symphorien-d'Ozon, Chaponnay et Saint-Pierre-de-Chandieu, avec une densification des zones déjà urbanisées. L'objectif étant d'atteindre un bassin de vie de l'ordre de 40 000 habitants d'ici 2030 en favorisant l'habitat intermédiaire ou collectif. En contrepartie, les élus insistent sur l'importance d'améliorer l'offre d'équipements et commerces de proximité, dans toutes les communes, et d'y conserver des espaces de respiration.

Affirmer un positionnement économique

La pénurie de terrains d'activités dans le reste de l'agglomération, le coût du foncier, la fiscalité locale et la bonne accessibilité, font du Val d'Ozon un territoire attractif pour l'implantation d'entreprises. Les élus souhaitent offrir à leurs habitants plus d'emplois de proximité. Ils privilégient également le développement de zones d'activités mixtes et de grandes dimensions. Trois espaces économiques doivent ainsi être développés, avec des exigences de haute qualité environnementale : le site de Trénassets, le Parc d'activités du Val d'Ozon et le parc d'affaires des Portes du Dauphiné.



CHIFFRES CLÉS

9 communes

+ de 30 000 habitants

111 km²

80% d'espaces naturels et agricoles

15% du territoire de l'agglomération pour 2,3% de la population

Sortir du tout automobile

Typique des espaces périurbains, le Val d'Ozon est très dépendant de l'utilisation de la voiture. Conformément aux objectifs du SCOT, les élus souhaitent voir la desserte ferroviaire renforcée, en gare de Sérézin notamment. Ils suggèrent également la réouverture de la halte de Toussieu-Chandieu et une meilleure accessibilité de la gare de Vénissieux. Enfin, ils s'engagent à densifier le réseau de modes doux (vélo, promenade).

Valoriser les espaces naturels et agricoles



La Vallée de l'Ozon et les Balmes viennoises sont des composantes majeures de l'armature verte de l'agglomération.

Pour les préserver et en faciliter l'accès au public, les élus insistent sur leur nécessaire mise en réseau. Quant à l'agriculture,

elle constitue une ressource économique, un vecteur d'attractivité et de qualité de vie. Les élus font le choix de la protéger (SCOT) et la valoriser (PENAP*) dans la perspective d'une diversification possible.

* Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains

QUESTIONS À

→ Pourquoi une charte de développement pour le Val d'Ozon ?

Les élus, conscients des enjeux et des atouts du Val d'Ozon, ont souhaité ouvrir un débat constructif à l'échelle du bassin de vie. Grâce à cette charte, un consensus est aujourd'hui établi autour d'une vision globale et partagée de l'aménagement de notre territoire, sur le long terme. Ces orientations communes nous permettent d'alimenter le futur SCOT.

→ Quelle place pour votre territoire dans l'agglomération ?

Situés à l'interface entre le Pays viennois, le Grand Lyon et la CCEL, nous voulons être un territoire dynamique et participer activement au développement de l'agglomération. Et ce, dans tous les domaines, en nous appuyant sur les atouts de notre territoire tant sur le plan économique, de l'habitat, de l'environnement que de l'agriculture. L'accueil de nouvelles populations devra ainsi aller de pair avec la création d'emplois sur place et l'amélioration de la desserte en transports en commun. Le dynamisme de notre agriculture devra quant à lui être maintenu. Enfin, nos espaces naturels, les Balmes viennoises notamment, véritable poumon vert de l'agglomération, devront être préservés pour maintenir une certaine qualité de vie.



JOSÉ RODRIGUEZ

VICE-PRÉSIDENT DU SEPAL

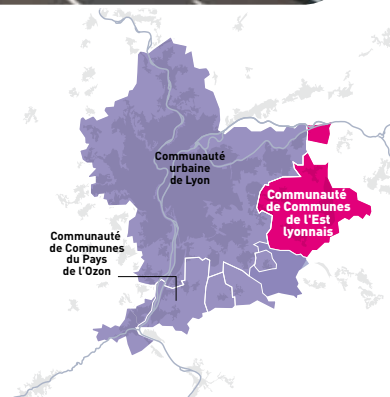
VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LOZON

MAIRE DE SIMANDRES



L'Est lyonnais, concilier fonctions régionales et qualité de vie

Pour la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL), l'enjeu principal est d'offrir un cadre et des conditions de vie les meilleurs possibles, en conciliant l'accueil de fonctions régionales du territoire et les aspirations locales de la population.



CHIFFRES CLÉS

9 communes
Près de 30 000 habitants
108 km²
74% d'espaces naturels et agricoles
15% du territoire de l'agglomération pour **2,2%** de la population

Intégrer l'aéroport dans le territoire et accompagner son développement

La CCEL propose d'engager rapidement une réflexion avec l'ensemble des parties prenantes. Elle souligne aussi l'importance d'un aménagement paysager et urbain de qualité sur l'axe Pusignan / Saint-Laurent-de-Mure. Enfin, le territoire devra offrir des zones d'accueil d'activités complémentaires aux deux espaces existants (ZA de Genas Sud - RD306 Saint-Bonnet-de-Mure). La création d'un grand parc d'activités technologiques et industrielles sur la zone des « 4 Chênes » est ainsi envisagée.

Faire vivre une ruralité périurbaine

La couronne verte de l'Est lyonnais est aujourd'hui sous pression (présence de nombreuses infrastructures, projets comme le Contournement ferroviaire, la jonction du Lyon-Turin avec la LGV, le prolongement de Real...). Pour préserver ces espaces et reconstituer un paysage de qualité, la CCEL insiste, en cohérence avec le SCOT, sur la nécessité d'engager une dynamique de projets, agricoles et paysagers.

**Réseau Express de l'Aire métropolitaine Lyonnaise*

Offrir des cadres de vie urbains de qualité

Consciente de la nécessité de prendre part au développement démographique attendu sur l'agglomération, la CCEL souligne néanmoins les limites auxquelles son territoire est confronté (PEB*, PIG* et une desserte en transports en commun insuffisante). En cohérence avec les orientations du SCOT, elle s'engage à densifier les centres urbains existants. Quant au niveau d'équipements et de services, aujourd'hui de bonne qualité, la CCEL insiste sur la nécessité de le maintenir.

** Plan d'Exposition au Bruit * Projet d'Intérêt Général*

Développer une politique intercommunale de déplacements

Face à une situation qui se dégrade, l'amélioration des déplacements depuis et vers l'Est lyonnais est une priorité pour la CCEL. Elle considère ainsi l'arrivée du tramway T2 et celle prochaine de Leslys comme une opportunité majeure pour réorganiser un système de desserte des pôles d'habitat et d'emplois. La réouverture de la gare de Toussieu-Chandieu est également évoquée tout comme, à plus long terme, les prolongements de T2 vers Saint-Bonnet-de-Mure, Genas et Lyon-Saint-Exupéry. La CCEL insiste enfin sur la nécessité d'améliorer les liaisons routières intercommunales et de développer les modes doux.

QUESTIONS À

→ Pourquoi une charte de développement pour la CCEL ?

Le puissant contexte métropolitain ne doit pas faire oublier que la CCEL est aussi et surtout un territoire habité par 30 000 personnes et où travaillent 18 000 actifs. Nous devons donc faire entendre notre voix. Si l'Est lyonnais a vocation à devenir un pôle d'emploi et un secteur résidentiel majeur pour l'agglomération, cela doit se faire de manière organisée et avec qualité, en préservant nos ressources naturelles et agricoles. Cette charte de développement nous permet donc de définir un projet de territoire fondateur et de l'inscrire dans la dynamique partagée de l'agglomération.

→ Quelle place pour votre territoire dans l'agglomération ?

Avec l'aéroport Saint-Exupéry, la CCEL s'affirme comme la porte d'entrée internationale de la métropole et un de ses principaux pôles d'emploi. Un destin non choisi qui doit être encadré. De la même manière, si notre territoire participe à la ceinture verte de l'agglomération, une dynamique propre doit s'engager pour valoriser ces espaces, sur la base d'un programme d'actions porté à l'échelle métropolitaine. Enfin, depuis 40 ans, nous accueillons une grande partie des infrastructures nécessaires au développement de la métropole. Pour faire face aux nouveaux projets prévus par l'État (CFAL, Lyon Turin...), nous souhaitons aujourd'hui qu'une étude d'impact générale soit menée et demandons les accompagnements nécessaires.



**JEAN-PIERRE
JOURDAIN**

VICE-PRÉSIDENT DU SEPAL

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS

MAIRE DE SAINT-BONNET-DE-MURE

Centre Est, nouvelle composante de la centralité lyonnaise

Depuis toujours, l'agglomération lyonnaise se déplace vers l'Est : Fourvière tout d'abord, la Presqu'île ensuite, suivie de la Part-Dieu. Dans les années qui viennent, le Centre Est, compris entre le périphérique et la rocade est donc amené à renforcer et élargir le cœur de l'agglomération. Pour répondre à cet enjeu, le SCOT a engagé une démarche globale et prospective.



Le projet prévoit de valoriser les rives du Canal de Jonage, certains sites étant d'ailleurs propices au développement résidentiel.



MARTINE DAVID

MEMBRE DU BUREAU DU SEPAL

VICE-PRÉSIDENTE DU GRAND LYON

MAIRE DE SAINT-PIERRE

Le projet Centre-Est se veut avant tout un projet de réussite sociale tourné vers le bien-être de ses habitants. Passer du tout voiture à la ville des transports en commun et des modes doux ; de la ville des secteurs juxtaposés à la ville imbriquée, complexe et vivante ; de la ville extensive, à la ville intense et compacte ; permettre l'accès effectif de la population à une offre de soins, de formation, d'emplois, de services et d'équipements de très grande qualité : c'est l'ambition que nous nous sommes fixée ! Pour réaliser cette évolution, nous devons notamment nous appuyer sur les éléments identitaires propres à chaque commune.

Une cohérence qui reste à construire

De part et d'autre du périphérique, de Vaulx-en-Velin au Nord, à Vénissieux et Saint-Fons au Sud, de Meyzieu à Saint-Priest, le Centre Est recouvre des réalités bien distinctes : des quartiers résidentiels, des espaces naturels et environnementaux de qualité, mais aussi de grandes zones industrielles, des centres commerciaux ou des quartiers d'habitat social dévalorisés. Les déplacements sont marqués par le tout automobile et le territoire est morcelé par un ensemble de coupures naturelles, physiques (nombreuses infrastructures routières), et administratives.



LES LIEUX SYMBOLES DU CHANGEMENT DE CAP

- **L'agrafe Nord, de Grand Clément à Décines la Soie** en gommant le boulevard périphérique et ouvrant Villeurbanne sur l'Est lyonnais.
- **L'agrafe Sud, des États-Unis à la gare de Vénissieux** en se réappropriant les rives du boulevard Laurent Bonnevey entre Lyon 8^e et Vénissieux.
- **L'espace central de Porte des Alpes**, élargi au nord de l'A43.
- **Les centres-villes de Vaulx-en-Velin, Décines, Meyzieu, Bron, Vénissieux, Saint-Priest** densifiés et organisés autour des axes forts de transports en commun.
- **Le boulevard urbain Est**, colonne vertébrale du Centre-Est, par l'évolution de ses franges vers une ville plus mixte.
- **D'autres axes structurants** comme le corridor urbain autour du tramway T3, la route de Genas, la route d'Heyrieux.
- **Les abords du canal de Jonage.**

Quand ambition rime avec qualité

Pour infléchir le développement de cet espace vers une plus grande qualité urbaine, plusieurs principes fondateurs ont été identifiés :

- **Faire projet autour de la nature**, en confortant la relation à l'eau notamment, en préservant et fortifiant les grandes continuités agricoles et en protégeant les ressources (nappe phréatique) ;
- **Renforcer la desserte en transports en commun**, en centres-villes mais aussi vers les grands équipements (pôle de santé, centres commerciaux, université...);
- **Humaniser les grandes infrastructures** (diminution des vitesses, transports en commun en site propre, aménagement des abords des voies rapides et autoroutes...);
- **Accueillir des habitants dans une ville renouvelée et densifiée, dans une ville à taille humaine et plus solidaire** (diversité des formes urbaines, des typologies de logement, meilleure répartition des logements sociaux, principe d'éco-construction...);
- **Accueillir le développement économique, mais dans des formes totalement renouvelées**, avec une densification des sites existants, un repositionnement vers la plateforme de Lyon-Saint Exupéry, et une nouvelle manière de penser les espaces commerciaux.



CHIFFRES CLÉS

D'aujourd'hui...
160 km²

350 000 habitants et 165 000 emplois

20% de la superficie de l'agglomération et 30 % de la population et des emplois

... à demain

un potentiel de l'ordre de 63 000 logements à construire

1 050 ha disponibles pour le développement économique

INTER-SCOT

Des orientations partagées sur le commerce

La 8^e rencontre des présidents de l'inter-Scot s'est tenue le 11 juin à Saint-Bernard dans le Val de Saône, autour de la question centrale du commerce. Conscients de l'intérêt d'une approche convergente en la matière, les élus ont mis à profit cette rencontre pour partager les éléments d'un diagnostic établi à l'échelle métropolitaine et dégager des orientations communes aux 11 Scot.

Les présidents ont souligné l'impact important, voire décisif, du commerce dans l'organisation et le fonctionnement des territoires.

Ils ont pris la mesure des tendances à l'œuvre aujourd'hui : poids de la grande distribution, omniprésence de l'automobile dans la desserte d'une majorité de centres commerciaux. Ils se sont interrogés sur les conséquences du vieillissement de la population, sur le regain de la demande de proximité et sur les mutations de l'offre commerciale.

Enfin, ils ont évoqué les évolutions réglementaires introduites par la Loi de Modernisation de l'Économie (LME) de 2008 et l'intégration des Scot dans les instances décisionnelles que sont les Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC). L'annonce d'une

nouvelle loi sur l'urbanisme commercial conduit les présidents de l'inter-Scot à s'interroger sur les nouveaux leviers à leur disposition pour favoriser un urbanisme durable et de qualité.

Au final, il se dégage de ces échanges un accord sur des orientations partagées : renforcer le commerce de proximité et inscrire le commerce dans la ville, construire une métropole plus équilibrée au plan commercial (moins de pôles commerciaux gigantesques, plus de commerces dans les polarités urbaines existantes), aller vers une plus grande qualité urbaine des projets commerciaux. Sur ce dernier point, les présidents proposent d'élaborer collectivement une Charte d'aménagement des pôles commerciaux intégrant à la fois des principes environnementaux, paysagers, mais aussi des principes d'urbanité, de mixité et de compacité.

Guide habitat, une aide pour mieux construire



Face à l'ambition affichée d'accueillir dans l'aire métropolitaine au moins 300 000 habitants supplémentaires d'ici 2030, la construction de logements devient un enjeu essentiel. Les élus et leurs techniciens réfléchissent, à travers les PLU, les ZAC..., à de nouvelles formes urbaines qui répondent à la fois aux objectifs de densité et de qualité.

Pour les y aider, un « guide habitat » va prochainement voir le jour. Initiée et pilotée par le Syndicat Mixte du Scot Rives du Rhône, la démarche a été formalisée, dans le cadre de l'inter-Scot, par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise.

Comment définir un programme immobilier ? Comment négocier avec des opérateurs privés ? Quelle localisation privilégier ? Quel niveau de qualité exiger, en matière environnementale notamment ? Quels outils réglementaires et opérationnels mobiliser ? Quelle assistance solliciter ?

Le guide aide les collectivités à se poser les questions clés et à y répondre. Pratique et pédagogique, il devrait participer à la construction d'une métropole plus attractive et plus durable.



→ SCOT SUD LOIRE

Des orientations cohérentes avec les ambitions lyonnaises

Le Sepal a rendu son avis sur le projet de Scot Sud Loire, arrêté en décembre dernier. Il note avec intérêt l'objectif affiché de construire autour de l'agglomération stéphanoise, un pôle de développement majeur, complémentaire à celui de l'agglomération lyonnaise, en interface avec le Massif central. Il reconnaît par ailleurs une grande proximité entre les orientations de ce document et les siennes.

Les élus du Sepal se félicitent ainsi du volontarisme affiché en matière d'accueil résidentiel.

Tout comme le SCOT de l'agglomération lyonnaise, le Scot stéphanois assume par ailleurs son rôle de locomotive économique pour l'aire métropolitaine, en réservant les espaces nécessaires à l'accueil d'activités et en renforçant les fonctions spécifiques qui concourent au rayonnement du territoire.

Autre convergence : le Scot Sud Loire prône une structuration urbaine organisée autour des axes forts de transports en commun et d'un nombre restreint de centralités pour limiter les déplacements automobiles.

Enfin les deux Scot convergent sur l'intérêt qu'il y aurait à définir sur la vallée du Gier, principal lien entre les deux territoires, un projet d'ensemble.

Cette représentation partagée du développement du territoire constituera, à n'en pas douter, un atout considérable pour faciliter les coopérations métropolitaines à venir, notamment en matière de transports.

QUESTIONS DE MÉTHODE

Préconsultation sur le DOG Votre avis nous intéresse



Afin de préparer l'arrêt du SCOT, le Sepal a choisi, comme il l'avait fait sur le PADD, de solliciter l'avis de ses partenaires sur le projet de Document d'Orientations Générales (DOG*). Chacun a ainsi pu faire part de ses observations et proposer des amendements ou contributions. Ces mêmes acteurs seront à nouveau consultés fin 2009 - cette fois officiellement - sur le SCOT arrêté.

Le temps de l'écoute

D'abord présenté en conseil syndical le 16 mars dernier, le projet de DOG a été ensuite transmis aux collectivités membres du Sepal. Des présentations et des discussions ont eu lieu en **conférences des maires du Grand Lyon, auprès des élus de la Communauté de communes de l'Est Lyonnais et du Val d'Ozon**. Le Sepal est également intervenu devant plusieurs conseils municipaux. **Les personnes publiques associées** (État, Région, Département, CCI, Chambre d'agriculture, Chambre de métier, SYTRAL) ont elles aussi été entendues par les élus du Bureau du Sepal, lors d'une réunion tenue le 28 mai. **Les présidents des Scot voisins** ont été invités à venir s'exprimer sur le projet de DOG, à l'occasion d'une rencontre organisée le 25 juin. Enfin, la collaboration engagée avec **le Conseil de développement du Grand Lyon** s'est poursuivie et donnera lieu à une contribution.

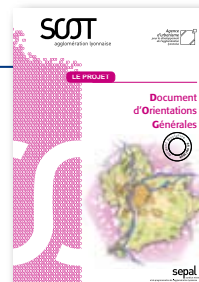
Le temps de l'analyse

À l'issue de cette période de préconsultation, l'ensemble des observations fera l'objet d'une **instruction technique avant d'être soumis pour arbitrage aux élus du Bureau du Sepal**. C'est sur la base de ces arbitrages qu'un projet de DOG modifié sera soumis au Comité syndical à l'automne, conjointement avec le Rapport de Présentation et le PADD actualisés, **dans le cadre de l'arrêt officiel du SCOT**.



LE DOG ?

Le Document d'Orientations Générales, document opposable, constitue une des 3 pièces officielles du SCOT (avec le PADD et le Rapport de présentation). Il servira de guide à l'écriture des PLU, PDU, PLH..., qui devront être compatibles avec ses orientations.



UN CENTRE DE RESSOURCES EN LIGNE

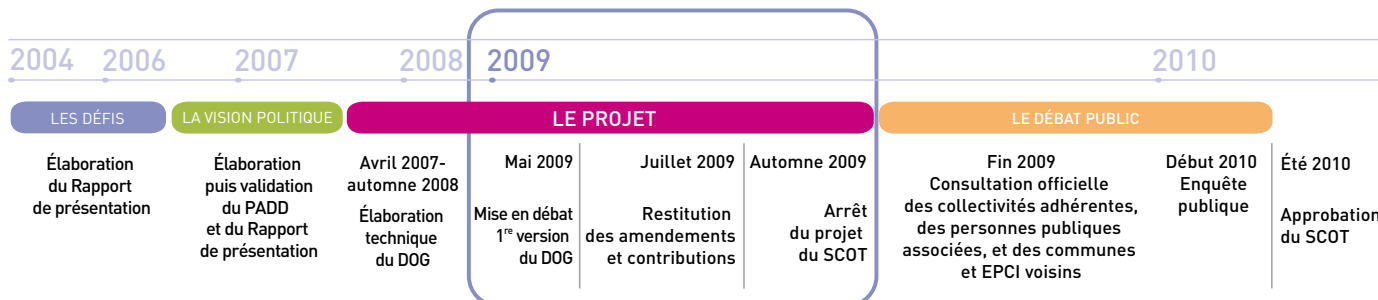
→ Le Sepal vous rappelle qu'il a mis en place depuis 2005, un site Internet ouvert au public et qui comporte de nombreux documents téléchargeables. En outre, les élus et partenaires associés au SCOT ont accès, sur l'extranet, à l'ensemble des documents de travail relatifs à l'élaboration du SCOT (études thématiques ou territoriales, comptes-rendus de réunion de groupe de travail, contributions, avis du Sepal...).



En savoir + sur l'accès à l'extranet

↳ lcaplier@grandlyon.org

CALENDRIER



LETTRE ACTEURS DU SCOT